



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

FOURNITURE PRODUITS TRAITEMENT

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoint :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020252

Eau

FOURNITURE PRODUITS TRAITEMENT

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'alcool éthylique est utilisé dans la gestion de la station de dénitrification pour la culture des bactéries sur appel d'offres ouvert. Il y a nécessité de relancer rapidement le marché concernant l'approvisionnement en alcool. Il a été décidé de lancer courant de l'été la procédure de consultation des entreprises, sous réserve de confirmer lors de la présente réunion l'autorisation donnée par le conseil municipal au Maire de signer le marché.

Il s'agit d'un marché à bons de commande par appel d'offres ouvert avec plusieurs titulaires, en application de l'article 72 I 4^{ème} alinéa du code des marchés publics. La forte volatilité des prix du produit objet du marché ne permet pas la fixation de montant sur lesquels le maître d'ouvrage puisse s'engager, le présent marché est fixé sans minimum ni maximum.

Le dossier technique de consultation concernant l'approvisionnement en alcool éthylique est le même que celui précédent soumis au conseil municipal.

Les crédits ont été votés au budget 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le maire, ou l'adjoint délégué, à signer le marché établi sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises rédigé par les services, et concernant l'approvisionnement en alcool éthylique de l'usine de dénitrification.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)